



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

## DÉCISION DU MAIRE

### CONVENTION SALLE D'ARMES "CAISSE DE RETRAITE" NAUTILIA OPPELIA 76 POUR LES MOIS D'AVRIL A JUIN 2026

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

**VU** l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales

**VU** l'article L2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques

**VU** l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°0033-2026 du conseil municipal de la Ville de Pont-Audemer portant délégation du conseil municipal au Maire

**VU** l'arrêté n°230-2026 du Maire de la Ville de Pont-Audemer portant délégation de fonctions et de signature à Christophe CANTELOUP, 1er Adjoint en charge des ressources humaines, du sport, des affaires générales et de la vie associative,

**CONSIDÉRANT** la demande de Monsieur Vincent LEGRAND représentant de NAUTILIA OPPELIA 76, à utiliser la salle d'Armes « Caisse de retraite », les mercredis 15 avril, 20 mai, 3 et 17 juin, 1<sup>er</sup> juillet 2026 en vue d'accueillir : une rencontre public/Maraude Addiction,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de signer une convention portant sur les conditions de mise à disposition de la salle d'Armes « Caisse de retraite », située 4 rue du Général de Gaulle

**Le Maire décide de** signer avec NAUTILIA OPPELIA 76, une convention portant sur les conditions de mise à disposition de la salle d'Armes « Caisse de retraites »

La présente location est convenue à titre gratuit ainsi que les charges,

Fait à Pont-Audemer, le 4 mai 2026

Pour le Maire et par délégation, le 1<sup>er</sup> adjoint, en charge du personnel, des sports, de la jeunesse, des affaires générales et de la vie associative

Christophe CANTELOUP

